



Directives relatives à l'utilisation des logos

Expert(e) et spécialiste

de l'OrTra Métiers liés au cheval Suisse





Logo Spécialiste

Couleur



noir / blanc



Le logo ne peut être utilisé que dans son ensemble. Un morcellement n'est pas autorisé, d'autres variations de couleur ne sont pas autorisées.



Logo Expert / Experte

Couleur



noir / blanc



Le logo ne peut être utilisé que dans son ensemble. Un morcellement n'est pas autorisé, d'autres variations de couleur ne sont pas autorisées.



Utilisation du logo du spécialiste - Principes

Autorisé

Le logo peut être utilisé par les personnes qui ont réussi et obtenu l'examen professionnel supérieur avec le brevet fédéral de la filière équine.

Les personnes titulaires d'un diplôme de les écuyers I ou les écuyers avec brevet fédéral peuvent également utiliser le logo de spécialiste.

Le logo doit toujours être utilisé en relation avec le nom de la personne qui a obtenu le brevet.

Les spécialistes de la filière équine qui possèdent leur propre entreprise peuvent également utiliser le logo dans leur entreprise.

L'autorisation d'utiliser le logo est retirée par l'OrTra Métiers liés au cheval par exemple dans les cas de cruauté envers les animaux ou d'interdiction professionnelle en cas de condamnation juridiquement valable.



Utilisation du logo de l'expert / experte - Principes

Autorisé

Le logo correspondant ne peut être utilisé que par des personnes qui ont réussi et obtenu l'examen professionnel supérieur avec diplôme fédéral de la filière équine.

Les maîtres et maitresses d'équitation titulaires d'un diplôme fédéral peuvent également utiliser le logo d'expert.

Le logo doit toujours être utilisé en relation avec le nom de la personne qui a obtenu le diplôme.

Les experts/expertes de la filière équine qui ont leur propre entreprise peuvent également utiliser le logo dans leur entreprise.

L'autorisation d'utiliser le logo est retirée par l'OrTra Métiers liés au cheval par exemple dans les cas de cruauté envers les animaux ou d'interdiction professionnelle en cas de condamnation juridiquement valable.



Utilisation du logo - Principes

Non autorisé

L'utilisation des logos Spécialiste et Expert / Experte n'est pas autorisée pendant la formation.

En cas de transmission de matériel portant le logo, ce dernier doit être retiré au préalable.
Les vêtements en sont un exemple.

L'utilisation est illustrée dans les exemples ci-dessous.



Vêtements

Les experts / expertes et les spécialistes de la filière équine titulaires d'un brevet fédéral et / ou d'un diplôme fédéral ont le droit de broder ou d'imprimer le logo sur des vêtements.

Voici un exemple d'utilisation du logo sur des vêtements :

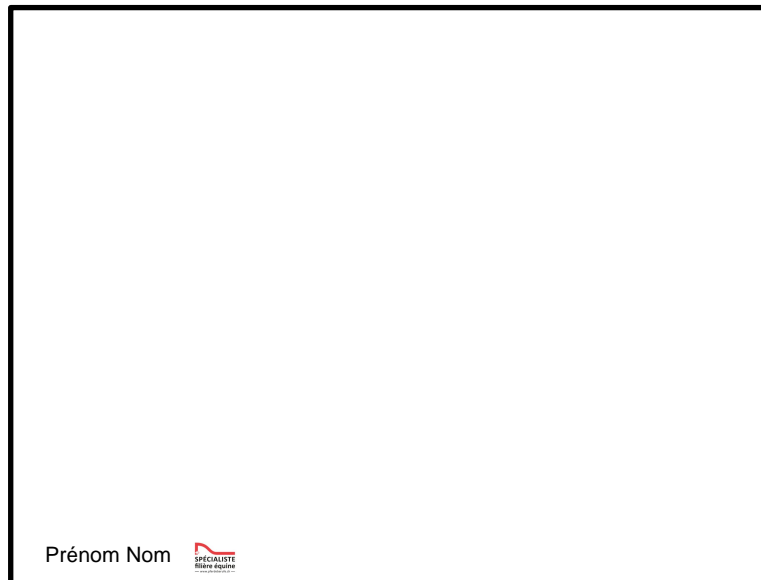




Présentations

Les personnes qui tiennent des conférences ou des présentations en rapport avec leurs compétences professionnelles peuvent utiliser le logo. Celui-ci doit toujours être en rapport avec le nom de l'expert / experte ou du spécialiste.

Exemples





Cartes de visite

Les personnes peuvent imprimer le logo sur leurs cartes de visite. Celui-ci doit toujours être placé en relation avec le nom.

Exemple





Tableau d'écurie

Les plaques écurie officielles peuvent être commandées auprès de l'OrTra. Le nom, la formation, l'année d'obtention du diplôme et la spécialisation sont individualisés. Si la plaque écurie est représentée différemment, le logo doit toujours être en rapport avec le nom.





Merci d'en prendre note

Les logos originaux peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Pour toute question concernant l'engagement, veuillez vous adresser au secrétariat.

Contact : info@pferdeberufe.ch